

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEZIERS - 3402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/06/2024 - 5505 - 2003 B 00234 - 448 176 065 - AB MENUISERIE

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2024

Formulaire obligatoire (article 302 du Code de Commerce)
A la fin du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		SARL AB MENUISERIE		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		7 rue Pierre Paul Riquet 34300 AGDE				
Numéro SIRET*		4 4 8 1 7 6 0 6 5 0 0 0 1 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/12/2023		
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	3 376	012	3 376	
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	4 235	030	3 728	
		040		042	507	
	Immobilisations financières* (1)	044	7 611	048	3 883	
Total I (5)		044	7 611	048	3 883	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	756	052	756	
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	7 318	070	7 318	
		072	103	074	103	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	84 011	086	84 011	
	Charges constatées d'avance *	092	1 446	094	1 446	
	Total II	096	93 635	098	93 635	
	Total général (I + II)	110	101 247	112	97 519	
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000			
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	1 000			
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	30 679			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	41 679			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 403			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)	169	4 153			
	Comptes courants d'associés	173	47 669			
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	55 839			
	Total général (I + II + III)		180	97 519		
	RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Dépôt au greffe du
Tribunal de Commerce de
BEZIERS

le 25 JUIN 2024

Pour copie certifiée conforme

AXYLIS MMCOERSous le n° 2024/5505

Page 14

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SARL AB MENUISERIE** Néant ☐ *

Exercice N clos le **31/12/2023**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons	209	210
		biens	215	214
	Production vendue	services* intracommunautaires	217	218 103 410
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires)		222
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224
	Subventions d'exploitation reçues			226
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230 5
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232 103 415
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234
	Variation de stocks (marchandises)*			236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238 38 124
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240 159
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242 13 533
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAR*)	243 974	244 1 515
	Rémunérations du personnel*			250 12 503
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252 6 745
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° et 3 du CGI))	255	254 143
	Dotations aux provisions			256
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger) (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259 260	262 9
	Total des charges d'exploitation (II)			264 72 736
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270 30 679	
PRODUITS ET CHARGES INVERSÉS	Produits financiers	(III)	280	
	Produits exceptionnels	(IV)	290	
	Charges financières	(V)	294	
	Charges exceptionnelles	(VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	347 348	300
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310 30 679
	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316 10 678		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324		
	Divers* (dont intérêts excédentaires des cotes-cis d'associés)	247		
	Exonération de valeurs ajoutées sur OPC	248		
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)	249		
	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986 ZFU (44. octies A) 987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981 JEI (44. sexies A) 989		
	ZRD (44. terdecies)	127 ZRR (44. quindécies) 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991 Investissements et souscriptions outre-mer 344		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345 Zone de développement prioritaire (44. septdecies) 993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexies)	992		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	
		Déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352 41 358 354	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356	
		Déficits antérieurs reportables :*	360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370 41 358 372		

MM

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AB MENUISERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 97 519 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 680 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AB MENUISERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 97 219 euros et un compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 680 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, commençant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes en tableaux ci-dessous font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été audités le 31/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Association des Normes Comptables n°2014-03 du 2 juin 2014 à jour des différents règlements comptables en vigueur à la date de l'établissement des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exposées les informations significatives. Sans incidence, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rattachés à l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 7 ans
- * Immobilisations générales, agencements et aménagements directs : 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations techniques : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a opté, à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indicateurs montrant que les actifs ont pu perdurer normalement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

EXERCISE 103 16 33/15/5053

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	3 376			3 376
Immobilisations corporelles	3 719	517		4 236
Immobilisations financières				
Total	7 095	517		7 612
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 584	144		3 728
Immobilisations financières				
Total	3 584	144		3 728
ACTIF NET				3 883

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant		517		517
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		517		517
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
ACTIF NET				
Total	7 602	217		7 819
Immobilisations financières				
Immobilisations corporelles	3 264	144		3 408
Immobilisations incorporelles	3 338	217		3 555
Actifs nets				
Immobilisations financières				
Immobilisations corporelles	3 264	144		3 408
Immobilisations incorporelles	3 338	217		3 555

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Diminutions de l'exercice				
Ventes hors service				
Cessions				
Virements vers l'actif circulant				
Virements de poste à poste				
Annulations des diminutions				
Augmentations de l'exercice				
Régularisations				
Créations				
Apports				
Acquisitions				
Virements de l'actif circulant				
Virements de poste à poste				
Immobilisation des augmentations				

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	3 376
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	3 376

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 867 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 318	7 318	
Autres	103	103	
Capital souscrit – appelé, non versé	1 446	1 446	
Charges constatées d'avance			
Total	8 867	8 867	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Prêts remboursés en cours d'exercice			
Prêts accordés en cours d'exercice			
Total	8 321	3 861	
Crédits constatés d'avance	1 440	1 440	
Capitaux souscrits - appelé non versé			
Autres	103	103	
Crédances Clients et Comptes rattachés	1 318	1 318	
Crédances de l'exercice précédent :			
Autres			
Prêts			
Crédances rattachées à des participations			
Crédances de l'exercice précédent :			
	Prêt	à moins d'un an	à plus d'un an
	Montant	Echéances	Echéances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 321 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Etat des créances

Actif circulant

Total	3 318
Éléments reçus en espèces	
Éléments reçus en chèque	
Éléments reçus en carte	
	3 318
	31/12/2023

Fonds commerciaux

Immobilisations incorporelles

Notes sur le bilan

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 55 840 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 404	2 404		
Dettes fiscales et sociales	5 767	5 767		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	47 669	47 669		
Produits constatés d'avance				
Total	55 840	55 840		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	47 669			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 47 669 euros.

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 41 000 euros.

(aa) Dont encaissés les associés	41 000			
(a) Emprunts remboursés au 1 ^{er} exercice				
(b) Emprunts contractés au cours d'exercice				
Total	22 840	22 840		
Proquits contractés d'avance				
Autres dettes (aa)	41 000	41 000		
Intérêts				
Dettes sur immobilisations et comptes				
Dettes fiscales et sociales	2 101	2 101		
Intérêts	5 401	5 401		
Dettes fournisseurs et comptes				
Emprunts et dettes financières divers (a) (aa)				
- à plus de 1 an à l'origine				
- à 1 an au maximum à l'origine				
Emprunts de crédit dont :				
Emprunts (a) et dettes auprès des				
Autres emprunts obligataires (a)				
Emprunts obligataires convertibles (a)				
	Prêt	à moins d'un an	à plus d'un an	à plus de 2 ans
	Montant	Echéances	Echéances	Echéances

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 22 840 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Etat des dettes

Capital social d'un montant de 10 000'00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10'00 euros.

Composition du capital social

Capitaux propres

Notes sur le bilan

AB MENUISERIE

Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet

Z.I. des 7 Fonts

34 300 AGDE

R.C.S. BEZIERS 448 176 065

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**TEXTE DE LA RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 14 JUIN 2024**

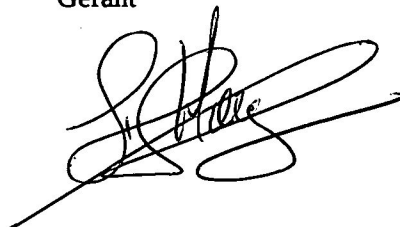
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation de la Gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos font apparaître un bénéfice d'un montant de 30 680€euros, décide de l'affecter comme suit :

- distribution de dividendes30 680€ euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Hervé HOUX
Gérant



Cet
H
Extrait certifié conforme

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- distribution de dividendes 30 080€ euros

30 080€ euros, décide de l'affecter comme suit :

consiste que les comptes de l'exercice clos font apparaître un bénéfice d'un montant de
L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation de la Dividende et après avoir

TROISIEME RESOLUTION

DES ACTIONNAIRES DU 14 JUIN 2024

PUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TEXTE DE LA RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

AFFECTATION DU RESULTAT

R.C.S. BENIFES 448 130 002

34 300 ACDE

S.T. des 3 Fonds

Siège social : 1, rue Pierre Paul Riquet

Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

AB MENUSERIE

AB MENUISERIE
Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet
Z.I. des 7 Fonts
34 300 AGDE
R.C.S. BEZIERS 448 176 065

**RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 14 JUIN 2024
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023**

Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle ordinaire conformément aux dispositions des textes en vigueur et des statuts de la Société à l'effet de vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 afin de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant ont été établis et communiqués dans les conditions de délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

MM

R.C.S. BESANCON 448 176 062
34 300 AGDE
S.I. des 7 Fours
Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet
Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
AB MENLISERIE

LE 31 DECEMBRE 2023
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
DU 14 JUIN 2024
A L'ASSEMBLEE GENERALE
RAPPORT DE LA GERANCE

Monsieur,

2023 afin de soumettre à votre approbation les comptes audit exercice social.
compte des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 Décembre
dispositions des textes en vigueur et des statuts de la Société à l'effet de vous rendre
Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle conformément aux

dispositions légales et réglementaires.
ont été établis et communiqués dans les conditions de délais prévues par les
Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant

PRESENTATION DES COMPTES ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptable sont conformes à la réglementation en vigueur.

Des comptes du dernier exercice il ressort, en euros :

- Chiffre d'affaire : 103 410€
Décomposé de la manière suivante :
Travaux pour particuliers : 54 256€
Travaux pour entreprises : 47 474€
Travaux pour syndic copropriété : 1 680€

- Sous-traitance : 0€
- Achats consommés : 36 009€

Résultat de l'exercice : Bénéfice net comptable de 30 680€

Le montant des traitements et salaires s'élève à 12 504€

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 19 249€.

L'effectif salarié moyen est de 1 personne

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes sociaux de l'exercice et de l'annexe concernant le détail de ces différents éléments.

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-11 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations complémentaires suivantes :

SITUATION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ / EVOLUTION PREVISIBLE

L'activité de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 de la Société AB MENUISERIE a porté sur :

- Continuité de l'activité de la société a profité de la bonne marche du secteur du bâtiment et de la construction individuelle dans notre région.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2023 sont les suivants :

- Fidélisation de la clientèle
- Recherche de nouveaux marchés (entre 8 000 et 30 000 € environ) auprès de nouveaux donneurs d'ordres (architectes, maître d'ouvrage, promoteurs)
- Maintien du chiffre d'affaire et du résultat

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

MM

DYCLE DE CLOTURE DE L'EXERCICE EVENEMENTS IMPOUNABLES SURVENUS POSTERIEUREMENT A LV

- Maintien du chiffre d'affaire et du résultat
nouveaux domaines d'activités (architectes, maître d'ouvrage, promoteurs)
- Recherche de nouveaux marchés (entre 8 000 et 30 000 € environ) auprès de
- Fidélisation de la clientèle

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

- du parrainement et de la construction individuelle dans notre région.
- Continuité de l'activité de la société a profité de la bonne marche du secteur.
bois est :

L'activité de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 de la société AB MEUNISERIE a

PREVISIBLE SITUATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE A EVOLUTION

portons à votre connaissance les informations complémentaires suivantes :

Conformément aux dispositions de l'article L^{er} 333-11 du code de commerce, nous
concernant le détail de ces différents éléments.

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes sociaux de l'exercice et de l'annexe

L'effectif salarié moyen est de 1 personne

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 10 540€.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 13 204€

Résultat de l'exercice : Bénéfice net comptable de 30 080€

- Achats consommés : 30 000€
- Sous-traitance : 10€

Travaux pour syndic copropriété : 1 080€

Travaux pour entreprises : 47 474€

Travaux pour particuliers : 24 520€

Décomposé de la manière suivante :

- Chiffre d'affaire : 103 410€

Des comptes du dernier exercice il ressort en euros :

la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptable sont conformes à

PRESENTATION DES COMPTES ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Aucun événement important, autres que ceux décrits dans l'exposé de l'activité de la Société, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la société n'est intervenu ou n'a été connu, postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a eu, au cours de l'exercice clos, aucune activité en matière de recherche et de développement.

RESULTAT DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 30 680€ euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- **Bénéfice de l'exercice.....30 680€**
- distribution de dividendes30 680€ euros

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE (ANCIEN ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES)

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Hervé HOUX
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hervé Houx', written over a horizontal line. The signature is stylized with loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Aucun événement important autres que ceux décrits dans l'exposé de l'activité de la Société, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la Société n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

DEVELOPPEMENT ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE

La Société n'a eu, au cours de l'exercice clos, aucune activité en matière de recherche et de développement.

RESULTAT DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 30 680€ euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- Bénéfice de l'exercice.....30 680€
- distribution de dividendes30 680€ euros

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE (ANCIEN ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES)

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Gérard
Hervé HOUX

AB MENUISERIE

Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet

Z.I. des 7 Fonts

34 300 AGDE

R.C.S. BEZIERS 448 176 065

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 JUIN 2024**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, prend acte qu'aux termes de ce rapport, aucune convention ou opération nouvelle renouvelée ou modifiée, entrant dans le cadre de l'article L. 223-19 du Code de commerce, n'est rapportée, au titre de l'exercice social clos le 31 Décembre 2023.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation de la Gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos font apparaître un bénéfice d'un montant de 30 680€ euros, décide de l'affecter comme suit :

- distribution de dividendes 30 680€ euros

MM

AB MENUISERIE
Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 rue Pierre Paul Riquet
Z.I. des 7 Fontaines
34 300 AGDE
R.C.S. BEZIERS 448 176 062

**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 JUIN 2024
TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations tracées dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance pleine et entière pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention ou opération nouvelle n'a été conclue ou modifiée, entraînant dans le cadre de l'article L. 223-19 du Code de commerce, une modification, au titre de l'exercice social clos le 31 Décembre 2023.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation de la Gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos font apparaître un bénéfice d'un montant de 30 680€ euros, décide de l'affecter comme suit :

- distribution de dividendes 30 680€ euros

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet de réaliser toutes déclarations et formalités de publicité consécutives aux présentes.

MM

de publicité consécutives aux présentes.
conformes du présent procès-verbal, à l'effet de réaliser toutes déclarations et formalités
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait certifiés

QUATRIEME RESOLUTION